PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 1er juin 2023 à 19 heures

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le Jeudi 1er juin 2023 à 19 h 00 selon convocation en date du 24 mai 2023 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Monsieur LAGORCE Loïc.

PRESENTS : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, LAGORCE Loïc, CAMUS Jean-Luc.
ABSENTS (excusés) : CHANTON Amanda donne pouvoir à LAGORCE Loïc, MARGNOUX Gérard donne pouvoir à VINCENT Hélène, GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, BEAUBERT Damien donne pouvoir à BECHADE Laurent, JOLY Solange donne pouvoir à POUJAUD Brigitte.

Membres	14
Présents	8
Représentés	6
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Abstentions	0
Contre	0

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité,
Présentation de l'ordre du jour,

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

AFFAIRES GENERALES

1- D'Approuver le DCE pour le marché des assurances.
2- De vendre la parcelle section D n° 375 à La Vigne – ancien bien de section au propriétaire du village qui en a fait la demande.

PRESENTS : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, CHANTON Amanda, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, LAGORCE Loïc, CAMUS Jean-Luc.
ABSENTS (excusés) : MARGNOUX Gérard donne pouvoir à VINCENT Hélène, GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, BEAUBERT Damien donne pouvoir à BECHADE Laurent, JOLY Solange donne pouvoir à POUJAUD Brigitte.

Membres	14
Présents	9
Représentés	5
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Abstentions	0
Contre	0

3- De maintenir les tarifs à 2, 20 €/repas/enfant et 3,60 €/repas/adulte et de conserver les modalités de facturation actuelles des repas pris à la cantine scolaire pour 2023/2024
4- De maintenir les tarifs à 1 €/famille/jour (pour + de ½ heure) et 0,50 €/famille/jour (pour – d'1/2 heure par jour) et de conserver les modalités de facturation actuelles de la garderie scolaire pour 2023/2024,

BATIMENTS COMMUNAUX

1- De confier la mission de coordination SPS pour les travaux de réfection de la salle de classe à la Socotec pour un montant de 666, 00 € HT.

1- L'ensablement du stade par la SAS Sables de Saint-Martin Iribarren pour un montant de 837 euros HT soit 1004, 40 € TTC,
2- De demander la subvention à l'ANS pour le projet de création de parc mobi' ludique,
3- D'acheter 4 panneaux de signalétique pour le Pumptrack et le Citystade pour un montant de 180, 00 € HT,
4- D'accepter le principe de l'expérimentation du CFU et de conventionner avec l'Etat,
5- L'augmentation des loyers de quatre appartements communaux au 1er août 2023 :

La revalorisation des loyers ne peut au plus être égale à 1, 03 % (indice trimestre 1 de 2023/indice trimestre 1 de 2022, soit 138, 61/133, 93 = 1, 03 %). A compter du 1er août 2023 le montant des loyers des Logements « K », « L » et « M » du 15 rue du Couvent seront :

Logement « K » : 188, 81 + 1, 03 % = 190, 75 € + 15 € (ménage des communs) : 205, 75 €/mois.
Logement « L » : 234, 27 + 1, 03 % = 236, 68 € + 15 € (ménage des communs) : 251, 68 €/mois.
Logement « M » : 227, 30 € + 1, 03 % = 229, 64 € + 15 € (ménage des communs) : 244, 64 €/mois.

Et celui de **l'appartement** de l'ancienne mairie sera : 116, 59 € + 1, 03 % = 117, 79 € + 15 € (ménage des communs) : 132, 79 €/mois.

6- Décision modificative budgétaire du budget principal de la commune :

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	*Augmentation de crédits*	*Diminution de crédits*	*Augmentation de crédits*
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
012-64111		229.48		
Recettes				
002				229.48
TOTAL		**229.48**		**229.48**
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
21-21318 prog.042	1005.00			
21-2128 prog.364		1005.00		
TOTAL	**1005.00**	**1005.00**		
Recettes				
13-1348 prog.345			8169.70	
13-13461 prog.366				8169.70
TOTAL			**8169.70**	**8169.70**

Avis du conseil municipal :

RESSOURCES HUMAINES

1- De recourir au conseil en évolution professionnelle (CEP) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne,

VOIRIE

1- De demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'entretien du PDIPR « Sentier des chevreuils »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la rencontre avec le cabinet de recrutement d'un médecin
- Retour sur les subventions accordées par le conseil départemental de la Haute-Vienne au budget supplémentaire,
- Retour sur la visite de la supérette et de l'école par l'ATEC 87,
- Prévision d'un diagnostic énergétique à l'école par le SEHV,
- Retour sur le rendez-vous avec ACTIUM pour la reprise des concessions abandonnées au cimetière,
- Ecole : point sur la fin d'année scolaire 2022/2023,
- Projet de marché semi-nocturne cet été.

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE D'ARNAC LA POSTE R.F. (Haute-Vienne)

Sophie DRIEUX